

Compte rendu

Conseil Municipal du 6 octobre 2008

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance publique le lundi 6 octobre 2008, à 20 heures, salle du Conseil.

Présents : M. Jean-Marc Uhry, Maire - MM Bernard Bouhet, Yves Arnal, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint. Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, Sandrine Menduni, MM David Wager, Francis Dal, Mme Micheline Burgun, M. Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Hervé Fanton, Mmes Nicole Oléi, Martine Donnet, MM Gilbert Allouard, Eric Arnol, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. Fanton à Mme Burgun
Mme Oléi à Mme Chaix
Mme Donnet à Mme Pugnale
M. Arnol à M. Sirand.

Secrétaire de séance : Mme Gauthier

En préambule de séance, l'Agence Locale de l'Energie dresse le bilan énergétique de la commune de l'année 2007. Il est décidé de mettre en place un plan climat local avec des objectifs précis chaque année.

Le Compte rendu du conseil municipal du 4 septembre 2008 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec quatre pouvoirs de M. Fanton, de Mmes Oléi et Donnet et de M. Arnol.

URBANISME

Présenté par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- Le bilan de la concertation menée pendant toute la durée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'arrêt du projet de PLU.

FINANCES

Présentés par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- le versement d'une subvention de 300 € au Collectif Solidarité Internationale pour financer les actions organisées dans le cadre de la semaine internationale qui se déroulera du 15 au 23 novembre 2008 sur le thème des « Migrations »,
- les virements de crédits sur le budget principal nécessaires au versement de la subvention au Collectif Solidarité Internationale,

- l'autorisation au Maire pour signer le compromis et l'acte de vente du bâtiment situé à Poisat 2, rue Hector Berlioz et destiné à des logements et à un équipement public, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier ; engager les négociations auprès des établissements bancaires pour obtenir les prêts nécessaires, et faire toutes les demandes de subventions correspondantes,
- la mise en conformité du budget principal 2008 par la reprise des restes à réaliser dans le budget primitif de la commune à hauteur de 170 000 €, et les écritures correspondantes,
- la mise en conformité du budget primitif 2008 de l'eau avec la réglementation en vigueur par la reprise des restes à réaliser,
- un virement de crédits sur le budget artisanal pour mise en conformité avec l'article L 2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INTERCOMMUNALITE

Présentée par M. le Maire,

- la modification de l'article 9 des statuts de la Métro qui, pour assurer un meilleur équilibre dans la représentation des communes membres au sein du conseil de communauté, prévoit la règle suivante :
 - de 0 à 20 000 habitants : 2 délégués
 - à partir de 20 001 habitants, pour chaque tranche de 10 000 habitants : 1 délégué supplémentaire.

PERSONNEL

Présentée par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- la signature d'un contrat d'apprentissage avec une jeune fille préparant un CAPA Travaux Paysagers.

INFORMATION

M. Hamon, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport annuel des Pompes Funèbres Intercommunales.

Puis, dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature avec la société ALPIC d'un contrat de mission de coordination sécurité et protection de la santé des travaux d'aménagement de la rue Maurice Ravel.

Le présent compte rendu sera soumis pour validation au prochain conseil.